

Avant-propos de la Fondation Wikimedia Juillet 2022

La Fondation Wikimedia est une organisation mondiale à but non lucratif qui rend le savoir libre et accessible à tous, partout dans le monde, en hébergeant et en soutenant des projets gérés par des bénévoles. Parmi ceux-ci figure Wikipédia, qui propose actuellement plus de 55 millions d'articles dans 300 langues, le tout gratuitement et sans annonces publicitaires. Une communauté mondiale de bénévoles contribue, édite et modère le contenu des projets Wikimedia sur la base d'un ensemble solide de principes et de règles que les bénévoles ont créés et font régulièrement respecter.

Wikipédia et les projets Wikimedia occupent un espace exceptionnel dans l'écosystème actuel de l'Internet : nos projets s'appuient sur un modèle décentralisé, géré par les bénévoles, pour créer des connaissances fiables et neutres destinées au grand public. Ensemble, les bénévoles qui éditent le contenu des projets Wikimedia privilégient l'exactitude et la fiabilité plutôt que la viralité du contenu. C'est ce qui a permis à Wikipédia et aux projets Wikimedia de devenir des sources d'information très fiables pour le public du monde entier.

La Fondation Wikimedia et les droits de l'homme

La Fondation estime que la connaissance est un droit de l'homme. Les projets Wikimedia fournissent des canaux et des plateformes grâce auxquels tout le monde, partout, a le droit de partager et d'accéder librement aux connaissances. Les connaissances libres, ainsi que le droit fondamental à la liberté d'expression, permettent aux personnes d'exercer de nombreux autres droits inscrits dans la Déclaration universelle des droits de l'homme, notamment les droits à l'éducation, à l'expression artistique, au développement économique et à la participation politique.

En tant qu'hôte de ces projets, la Fondation s'engage donc à respecter les droits de l'homme de tous ceux qui cherchent, reçoivent et transmettent des connaissances sur les projets Wikimedia.

À propos de cette étude d'impact sur les droits de l'homme

Cette étude d'impact sur les droits de l'homme (EIDH) témoigne de la volonté de la Fondation de protéger et de faire progresser les droits de l'homme des utilisateurs et des contributeurs aux projets Wikimedia. [Article One](#), un cabinet de conseil en stratégie et en gestion spécialisé dans les droits de l'homme, l'innovation responsable et la durabilité, l'a menée en 2020. L'objectif de l'étude consistait à mieux comprendre si et comment les projets, les plateformes et les activités de Wikimedia pouvaient involontairement porter préjudice aux droits de l'homme des bénévoles de Wikimedia, des employés de la Fondation, des lecteurs et d'autres personnes

directement ou indirectement touchées par les projets de connaissance libre. Ce n'est qu'en identifiant et en comprenant comment de possibles atteintes aux droits de l'homme se produisent que la Fondation peut travailler à les réduire et à les prévenir à l'avenir.

L'étude a été finalisée par Article One et soumise à la Fondation en juillet 2020. Malheureusement, en raison des restrictions et des perturbations causées par la pandémie de COVID-19, la publication de ce rapport a été considérablement retardée. Il était également important de prendre le temps, en travaillant avec des confrères de la Fondation, de s'assurer que la version publique de ce rapport n'exposerait pas les employés de la Fondation, les bénévoles ou toute autre personne impliquée dans les projets Wikimedia à un quelconque risque. En outre, la Fondation a réalisé des investissements pour améliorer sa capacité à répondre de manière significative aux recommandations formulées dans le rapport (plus de précisions sont fournies ci-dessous).

La Fondation et Article One se sont associés pour effectuer un examen complet du compte-rendu de l'EIDH afin d'identifier tout contenu susceptible de mettre en danger des individus ou de permettre à des acteurs malveillants de faire un mauvais usage des projets Wikimedia. Dans la mesure du possible, des efforts ont été faits pour reformuler ou généraliser ce contenu. Certains contenus ont été complètement supprimés lorsque les risques l'emportaient sur les avantages de leur publication. Ce rapport constitue donc une version expurgée de l'original.

Investissements de la fondation Wikimedia en matière de droits de l'homme

Depuis la soumission du rapport par Article One à la Fondation mi-2020, cette dernière a réalisé des investissements pour répondre aux recommandations du rapport et, dans la mesure du possible, à faire avancer les recommandations qui étaient déjà alignées sur les priorités organisationnelles et les feuilles de route d'autres projets.

Les étapes clés incluent :

- **Élaborer un Code de conduite universel** : en 2020, la Fondation a entamé le processus de rédaction avec les communautés de bénévoles d'un [Code de conduite universel](#) pour les plateformes Wikimedia. Il s'agissait d'une recommandation tirée des entretiens pour la stratégie du Mouvement Wikimedia entre le personnel de la Fondation et les bénévoles, qui ont fusionné en mai de la même année. Elle est également alignée avec une recommandation de ce rapport. Ce code décrit les principes de base des comportements acceptables dans les projets Wikimedia, sans aucune tolérance pour les comportements de harcèlement. Les recherches initiales et les consultations avec les communautés Wikimedia ont eu lieu entre juin et décembre 2020. Le Code de conduite universel a été approuvé par le conseil d'administration en février 2021. Les directives d'application de cette politique sont en cours d'élaboration.

- **Recruter des experts en matière de droits de l'homme** : la Fondation a embauché un responsable des droits de l'homme en janvier 2021 pour construire une équipe et un programme dédiés au maintien et à la défense de la contribution en toute sécurité des bénévoles du mouvement. En outre, la Fondation a embauché en octobre 2021 un vice-président pour le plaidoyer mondial, doté d'une expertise approfondie en matière de politiques, de droits de l'homme et d'autoritarisme numérique, afin de piloter les efforts de l'organisation pour promouvoir des politiques qui font progresser l'écosystème en ligne dans le respect des droits de l'homme. La Fondation a également créé le poste de Responsable principal de la défense des droits de l'homme au début de l'année 2022 pour aider à coordonner la mise en œuvre tactique des engagements pris dans le cadre de la politique des droits de l'homme de la Fondation, tout en gérant le travail continu destiné à résoudre les problèmes soulevés par le rapport initial de l'EIDH. Ces investissements en personnel ont permis à la Fondation d'être mieux équipée et plus tournée vers l'avenir lorsqu'il s'agit de défendre et de faire progresser les droits de l'homme.
- **Établir un Comité directeur des droits de l'homme** : la Fondation a créé en mai 2021 un Comité directeur des droits de l'homme, composé de responsables de haut niveau issus de l'ensemble de la Fondation, pour créer une mise en œuvre intégrée, à l'échelle de l'organisation, de la politique des droits de l'homme et des pratiques d'audits de la Fondation.
- **Consolider les ressources pour les bénévoles** : à partir de 2021 et de manière approfondie en 2022, les employés de la Fondation nouvellement embauchés et spécialisés dans les droits de l'homme ont :
 - Travaillé à la mise en place de meilleurs canaux de communication et dispositifs pour que les bénévoles et les personnes affiliées signalent leurs problèmes relatifs aux droits de l'homme auprès du personnel de la Fondation, qui est en mesure de prendre des mesures et de répondre aux menaces ;
 - Formé les bénévoles exposés sur les techniques et les bonnes pratiques en matière de sécurité numérique grâce à des consultations individuelles et au développement d'une boîte à outils multilingue, afin qu'ils puissent mieux protéger leur vie privée et leur sécurité en ligne ;
 - Travaillé activement avec le programme [Voix menacées](#), qui soutient les bénévoles dans les régions difficiles ou à haut risque. Il est antérieur à ce compte-rendu d'EIDH. Au cours des deux dernières années, les ressources multilingues pour les bénévoles ont été multipliées et des permanences

régulières consacrées à la sécurité numérique des communautés ont été mises en place ;

- Collaboré avec des organisations internationales de défense des droits de l'homme pour renforcer les compétences locales, régionales et internationales afin de soutenir les volontaires et les communautés à risque ; et,
 - Développé le premier protocole de réponse aux crises de la Fondation pour apporter un soutien à l'échelle de l'organisation aux bénévoles menacés et pour coordonner les efforts entre les différents départements.
- **Approuver les [politiques en matière de droits de l'homme](#)** : la Fondation a élaboré des directives approuvées par le conseil d'administration en décembre 2021. Ces politiques engagent la Fondation à mener quatre activités clés nécessaires au traitement et à la réduction des risques en matière de droits de l'homme, notamment :
 - Mener des audits permanents en matière de droits de l'homme ;
 - Assurer le suivi et rendre compte publiquement des efforts pour respecter son engagement en matière de droits de l'homme ;
 - Travailler avec des partenaires, le secteur privé et les gouvernements pour faire progresser et faire respecter les droits de l'homme ; et,
 - Assurer l'accès à des recours efficaces lorsque des atteintes aux droits de l'homme sont commises.
- **Poursuite du processus d'audit** : après la présentation du rapport d'EIDH, la Fondation a commandé deux autres études, notamment une étude d'impact sur les droits de l'enfant en avril 2022 et une étude d'impact sur les droits de l'homme au niveau des produits en mai 2022. La Fondation prévoit de publier également ces rapports.
- **Engagement auprès des communautés Wikimedia** : la Fondation a lancé [une série de conversations publiques et privées](#) en mai 2022 auprès de différentes communautés de bénévoles et du personnel de la Fondation afin de mieux comprendre les besoins des personnes confrontées à des problèmes liés aux droits de l'homme ainsi que la manière dont la mise en œuvre de la Charte des droits de l'homme peut répondre à ces besoins. Les conversations avec les bénévoles se poursuivent encore.
- **Réduction des effets de la désinformation** : compte tenu du large impact potentiel de la désinformation sur la liberté d'expression dans l'ensemble des projets Wikimedia, la

Fondation a entrepris une série d'interventions pour traiter et atténuer ce risque, notamment :

- **Cultiver l'expertise interne** : l'organisation a développé une équipe de spécialistes de la désinformation dédiés dont le rôle est d'aider les communautés à rechercher, identifier et traiter la désinformation sur les projets Wikimedia. Un responsable de stratégie anti-désinformation a également été embauché en avril 2022 pour coordonner les actions internes et externes de lutte contre la désinformation et proposer des politiques efficaces sur ces questions.
- **Mise en place d'un suivi spécifique aux événements** : pour faire face au risque autour des événements politiques importants qui attirent la désinformation, la Fondation a également consacré des ressources supplémentaires à la surveillance de ces contenus, selon les besoins. Par exemple, la Fondation a créé une [équipe transversale chargée de la lutte contre la désinformation](#) pour aider les bénévoles à évaluer et à répondre à toute tentative de désinformation pendant l'élection présidentielle américaine de novembre 2020. Cet effort s'étend également à la commande d'études pour mieux comprendre les impacts des campagnes de désinformation, dont celle, par exemple, organisée sur [Wikipédia en croate](#) et publiée en juin 2021.
- **Développement d'une stratégie institutionnelle** : forte de son expérience, la Fondation travaille à l'élaboration d'une stratégie institutionnelle pour lutter contre la désinformation sur les projets Wikimedia, et a renforcé ses activités de plaidoyer pour promouvoir les politiques publiques qui luttent contre la désinformation en ligne.
- **Augmentation des recherches spécialisées et de la création d'outils** : les équipes de recherche et de développement de produits de la Fondation sont engagées dans le développement de recherches dédiées à la désinformation, y compris en coopération avec les communautés de bénévoles, afin de mieux comprendre le problème sur la plateforme et de fournir des outils utiles pour la modération de contenu.

Ces étapes clés ont posé les bases permettant à la Fondation de renforcer son travail de prise en charge et de réduction des risques pour les droits de l'homme dans les années à venir, et ont consolidé les valeurs des droits de l'homme dans son ADN.

Il est important de reconnaître, toutefois, qu'il reste beaucoup à faire pour traiter les dangers identifiés dans cette étude et respecter les engagements décrits dans notre Charte des droits de l'homme. La Fondation Wikimedia doit se concentrer sur la définition, la mise en œuvre et la communication de ses directives et études d'impact relatives aux droits de l'homme. Afin de

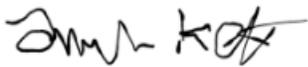
respecter les engagements de sa nouvelle Charte, la Fondation s'engage à effectuer des audits réguliers et à publier en toute transparence les résultats de ces processus.

Perspectives

Nous espérons que notre rapport d'EIDH initial aidera toutes les parties prenantes du mouvement Wikimedia à mieux comprendre les risques et les menaces liés aux droits de l'homme auxquels nous sommes conjointement confrontés et qu'il éclairera ainsi le travail nécessaire pour y faire face. Dans les mois et années à venir, la Fondation continuera de collaborer avec les bénévoles pour analyser les conclusions de ce rapport et déterminer ainsi la meilleure façon d'avancer ensemble pour faire progresser les droits de l'homme dans les projets Wikimedia.

Nous souhaitons également que ce rapport d'EIDH soit instructif pour d'autres organisations à but non lucratif qui exploitent des plateformes en ligne dans un but d'intérêt public. Quel que soit le modèle économique, les plateformes en ligne soutenant les normes et les valeurs des droits de l'homme doivent protéger et respecter les droits de leurs contributeurs, lecteurs, publics et autres communautés dont la vie est affectée par leur fonctionnement. Cette responsabilité inclut nécessairement de porter une attention particulière aux audits préalables et à leur responsabilité envers les communautés affectées.

Enfin, nous espérons également que la publication de ce rapport, combinée aux mesures prises au cours des deux années qui se sont écoulées depuis l'achèvement du rapport de l'EIDH, sera perçue comme la preuve de notre engagement sincère en faveur d'un dialogue franc et honnête - même s'il est parfois difficile - sur la manière dont les projets de connaissances libres de Wikimedia peuvent véritablement matérialiser la vision du Mouvement : un monde dans lequel chacun, partout, peut partager librement ses connaissances.



Amanda Keton
Directrice juridique
Fondation Wikimedia
Le 12 juillet 2022

ÉVALUER L'IMPACT SUR LES DROITS DE L'HOMME DES PROJETS DE CONNAISSANCES LIBRES DE WIKIMEDIA



RAPPORT COMMUN AVEC LA FONDATION WIKIMÉDIA
JUILLET 2020

VERSION RÉSUMÉE POUR DIFFUSION PUBLIQUE

I. SYNTHÈSE

La Fondation Wikimedia (la Fondation) héberge des projets de connaissances libres et protège « les valeurs et les pratiques qui permettent à la connaissance libre de se développer »¹ Cette mission vise à promouvoir le droit fondamental d'accès et de diffusion de l'information dans le monde. Pour s'assurer que les projets Wikimedia poursuivent la promotion du respect des droits de l'homme, la Fondation a commandé cette étude d'impact sur les droits de l'homme (EIDH) dans le but de :

1. Mettre en évidence les risques significatifs pour les droits de l'homme dans ses projets de libre accès aux connaissances ;
2. Limiter les risques réels et potentiels associés à ses projets dans le monde entier, notamment en évitant de nuire aux bénéficiaires de ces droits²;
3. Soutenir la Fondation en devenant membre de la Global Network Initiative (GNI) ; et
4. Mieux répondre aux attentes des parties prenantes concernant le devoir d'audit préalable en matière de droits de l'homme.

Les principes internationaux relatifs aux droits de l'homme constituent un cadre solide permettant à la Fondation de comprendre et d'aborder les risques associés à ses projets de diffusion de connaissances libres. Les principes relatifs aux droits de l'homme, y compris la Charte internationale des droits de l'homme³, et les Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme (UNGP)⁴, offrent un ensemble de valeurs largement acceptées au plan mondial, qui permettent à la Fondation d'identifier et de réduire les risques liés aux droits de l'homme.⁵ En effet, les droits de l'homme sont naturels, inaliénables, interdépendants et indivisibles : ils ne peuvent être ni accordés ni retirés, la jouissance d'un droit affecte la jouissance des autres et, à ce titre, ils doivent tous être respectés.

PÉRIMÈTRE ET MÉTHODOLOGIE DE L'ÉTUDE

L'EIDH suit les directives des Principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme et celles de la GNI⁶ et s'appuie sur la méthodologie reconnue d'Article One et sur son expérience dans la réalisation d'études d'impact sur les droits de l'homme. Bien que l'étude se soit focalisée sur les risques associés aux projets de connaissances libres de Wikimedia, nous avons souligné les cas où les risques pouvaient avoir un impact direct sur le personnel de la Fondation.

¹ <https://wikimediafoundation.org/fr/about/?noredirect=fr-FR>

² Les détenteurs de droits regroupent toute personne potentiellement touchée par un produit ou un service, y compris les bénévoles du projet, les lecteurs et les autres parties concernées par chaque projet de connaissance libre.

³ <https://www.ohchr.org/en/what-are-human-rights/international-bill-human-rights>

⁴ https://www.ohchr.org/sites/default/files/documents/publications/guidingprinciplesbusinesshr_fr.pdf

⁵ Voir l'annexe I pour un aperçu des Principes directeurs des Nations unies.

⁶ <https://globalnetworkinitiative.org/gni-principles/>

La méthodologie comporte cinq étapes clefs :



1. Etude documentaire
2. Engagement interne
3. Engagement externe
4. Evaluation des risques
5. Recommandations et rapport

Article One a mené une étude documentaire sur les informations publiques et privées concernant la Fondation et les projets Wikimedia, y compris les bulletins d'actualité, les rapports d'études et les informations confidentielles communiquées à Article One dans le cadre d'un accord de confidentialité (NDA). Nous avons complété cette étude par des entretiens avec 17 membres du personnel de la Fondation et six experts externes⁷, puis nous avons validé les résultats avec six volontaires du monde entier. Les risques pour les droits de l'homme ont été mis en correspondance avec la Déclaration universelle des droits de l'homme (DUDH) et la Convention relative aux droits de l'enfant (CDE). En outre, Article One a évalué la responsabilité de Wikimedia pour les risques que cette évaluation a identifiés, y compris si la Fondation a pu causer, contribuer ou être directement liée à un préjudice.

Il convient de souligner que la version publique de ce rapport est un effort conjoint entre Article One et la Wikimedia Fondation, fondé sur une EIDH complète menée indépendamment par Article One et soumise à la Fondation en juillet 2020. Comme toutes les études d'impact, elle reste un instantané dans le temps, mettant en évidence les risques liés aux droits de l'homme et les pratiques de gestion correspondantes à partir de 2020. Elle n'inclut pas les mesures prises par la Fondation depuis la remise de cette étude ni les risques supplémentaires qui auraient pu se matérialiser au cours des deux dernières années. Article One et la Wikimedia Fondation éditent conjointement cette version publique du rapport afin de protéger la sécurité du personnel de la Fondation et de la communauté plus vaste des bénévoles.

RISQUES SIGNIFICATIFS POUR LES DROITS DE L'HOMME

L'EIDH révèle que les projets de Wikimedia en matière de connaissances libres contribuent à la promotion de nombreux droits de l'homme, notamment le droit à la liberté d'expression et le droit de diffuser des informations et d'y accéder. Toutefois, la Fondation est confrontée à cinq risques significatifs pour les droits de l'homme. Il s'agit du contenu préjudiciable, du

⁷ Ce rapport contient des citations des participants à l'étude. Bien qu'Article One se soit efforcé de les citer directement, les citations ont parfois été éditées pour faciliter la compréhension. Afin de promouvoir la transparence au cours des entretiens, Article One s'est engagé à ne pas attribuer les citations. La liste complète des parties prenantes se trouve à l'annexe II.

harcèlement, de la surveillance et de la censure gouvernementales, des risques pour les droits de l'enfant et des atteintes à l'équité en matière de connaissances.

1. Contenu préjudiciable

Les contenus préjudiciables affectent toute une série de droits, notamment la sécurité de la personne (DUDH 3), le droit d'accès à l'information (DUDH 19), le droit de prendre part à la direction des affaires publiques (DUDH 21), le droit de ne pas subir d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation (PIDCP 17) et le droit à la vérité (résolution 2005/66).

L'étude révèle quatre types de contenus préjudiciables ayant un impact sur les droits de l'homme :

- A. Les attaques contre les personnes faisant l'objet d'un profil**, notamment le vandalisme de biographies de personnes vivantes, le *doxing* (révélation d'informations confidentielles) et la diffusion de discours haineux ;
- B. La falsification de faits historiques**, y compris l'hébergement de théories complotistes, le *whitewashing*, le manque de fiabilité des sources utilisées, le recours aux [faux-nez](#) et aux [pantins](#)⁸ ;
- C. La récupération de projets**, impliquant la diffusion potentielle de désinformations parrainées par des gouvernements et/ou des nationalistes à travers les projets de connaissances libres ; et
- D. Le contenu dangereux**, y compris le contenu qui peut contribuer à l'automutilation ou à porter préjudice à autrui.

Ces risques sont particulièrement marqués sur Wikipédia, compte tenu de ses efforts pour fournir des connaissances encyclopédiques et du degré d'utilisation du projet dans le monde.

2. Harcèlement

Le harcèlement peut prendre de nombreuses formes, notamment des attaques sexistes à l'encontre de bénévoles qui s'identifient publiquement comme des femmes, des personnes transgenres ou non binaires, la divulgation d'informations personnelles et des menaces de violence. Au niveau le plus fondamental, le harcèlement en ligne peut avoir un impact sur le droit d'être traité avec dignité, mais aussi sur le droit à la non-discrimination (DUDH 2), le droit à la sécurité des personnes (DUDH 3), le droit à la vie privée (DUDH 12), le droit à la liberté d'expression (DUDH 19), le droit de réunion (DUDH 20), le droit de participer à la vie culturelle (DUDH 27) et le droit de ne pas subir d'atteintes à son honneur et à sa réputation (PIDCP 17).

L'étude révèle deux principaux types de harcèlement ayant un impact sur les droits de l'homme :

- A. Le harcèlement au sein de la communauté des bénévoles**, principalement envers les voix minoritaires sur les projets de connaissances, incluant des discours abusifs, du *doxing*, de la diffamation et du chantage ; et

⁸ Nous reconnaissons que les faux-nez et pantins représentent des tactiques pour contourner les processus de consensus communautaire, plutôt que des formes de fausses représentations.

- B. Le harcèlement du personnel de la Fondation par des bénévoles**, à la fois en ligne et hors ligne.

3. Surveillance et censure gouvernementales

Les droits de l'homme sont menacés dans le monde entier : menaces envers la liberté d'expression et la liberté de la presse, coupures d'Internet, contrôle du contenu de l'Internet et répression des défenseurs des droits de l'homme. Pour la Fondation, ces atteintes peuvent avoir un impact sur les droits à la sécurité des personnes (DUDH 3), le droit à ne pas être soumis à la torture (DUDH 5), le droit à la vie privée (DUDH 12), à la liberté d'expression (DUDH 19), à la liberté de réunion (DUDH 20) et le droit de prendre part à la direction des affaires publiques (DUDH 21).

L'étude révèle trois risques principaux liés à la surveillance et à la censure gouvernementales :

- A. La surveillance en ligne des bénévoles et des lecteurs de Wikimedia**, en particulier dans les pays où les libertés sur Internet sont restreintes, dans les pays dont les gouvernements sont autoritaires, mais aussi sur des sujets considérés comme tabous dans lesdits pays ;
- B. Les demandes de communication des données d'utilisateurs**, y compris les demandes gouvernementales formelles et informelles adressées à la Fondation. Il existe un risque croissant pour les membres de la communauté qui traitent des données non publiques de recevoir des demandes directement de la part de représentants du gouvernement ; et
- C. La censure gouvernementale**, allant du blocage de certaines sections d'articles au blocage ponctuel de l'accès à Wikipédia dans son ensemble.

4. Risques pour les droits de l'enfant

Les auteurs de tous âges sont les bienvenus pour contribuer aux projets Wikimedia. Certains bénévoles qui ont occupé des rôles importants dans les communautés de rédacteurs de Wikimedia ont révélé ultérieurement avoir été mineurs à l'époque. Cependant, les risques encourus par les enfants persistent et peuvent avoir un impact sur le droit à la dignité (DUDH 1), à la vie privée (DUDH 12), à la liberté d'expression (DUDH 19), à l'éducation (DUDH 26), à la protection contre les contenus préjudiciables (CRC 17), à la protection contre l'exploitation et les abus sexuels (CRC 34), et à ne pas subir d'atteintes illégales à l'honneur et à la réputation (ICCPR 17).

L'étude révèle quatre risques significatifs pour les droits des enfants :

- A. Les risques pour la vie privée et la réputation**, étant donné que les enfants sont parfois au centre du contenu des projets de connaissance. Cela inclut des enfants activistes et des célébrités pouvant faire l'objet de campagnes de diffamation ;

- B. **L'exposition à des contenus préjudiciables**, notamment des contenus qui « encouragent la toxicomanie, la haine raciale, les comportements à risque ou le suicide, l'anorexie ou la violence »⁹ ;
- C. **Le contenu relatif à l'exploitation sexuelle des enfants** trouvé sur les plateformes Wikimedia¹⁰,
- D. **Des contacts préjudiciables**, tels que la sollicitation d'enfants pour des actes sexuels en ligne et hors ligne et pour l'achat de produits illégaux, qui peuvent se produire sur les pages de discussion de Wikimedia.

5. Limites en matière d'équité des connaissances

La Fondation s'engage à rendre l'information plus accessible et à mettre en avant les connaissances délaissées par les systèmes de privilèges et de pouvoir¹¹. Dans la poursuite de ces ambitions, la Fondation a été confrontée à une série de problématiques pouvant impacter les droits à être libre de toute discrimination (DUDH 2), le droit à l'expression et à l'information (DUDH 19) et le droit à la participation culturelle (DUDH 27).

L'étude révèle quatre risques significatifs relatifs aux limites de l'équité en matière de connaissance :

- A. **L'équité entre les genres**, notamment le nombre très faible de femmes contribuant aux projets, le harcèlement de nombreux bénévoles femmes, LGBTQ+ et non binaires et la sous-représentation des femmes, des personnes LGBTQ+ et non binaires dans le contenu ;
- B. **La diversité raciale et ethnique**, y compris la sous-représentation des groupes racisés et des minorités historiquement sous-représentés en tant que sujets d'articles et contributeurs,¹² la faible fidélisation des rédacteurs issus des minorités, et le harcèlement des membres issus des minorités dans les communautés de bénévoles ;
- C. **L'équité en matière d'accès aux connaissances dans les pays du Sud**, en raison de la faible accessibilité de la plate-forme et de la sous-représentation de certaines langues ; et
- D. **L'accessibilité des projets** pour les personnes souffrant de handicaps et de déficiences visuels, auditives ou autres, et la transmission des connaissances par d'autres moyens que l'écrit.

RECOMMANDATIONS

Article One a développé un ensemble de recommandations pour répondre à chacune des catégories de risques significatifs. **Nous reconnaissons la nécessité d'impliquer et d'obtenir la**

⁹ UNICEF: "Children's Rights and the Internet From Guidelines to Practice" (2016)

¹⁰ Interview par Article One d'un membre du personnel de Wikimedia en juin 2020 : il est à noter que des mesures ont été prises, notamment une analyse automatisée du contenu de Wikimedia.

¹¹ Berkman Klein Center for Internet & Society : "Will Wikimedia Exist in 20 Years?" (2017)

¹² Fast Company, "Black History Matters, So Why is Wikipedia Missing So Much of It?" (2015)

contribution de la grande communauté des bénévoles de Wikimedia. A ce titre, nous recommandons que la Fondation consulte les bénévoles et d'autres experts pour déterminer la meilleure voie à suivre. Les recommandations prioritaires incluent :

Stratégies recommandées pour la Fondation

1. Développer des règles indépendantes s'engageant à respecter tous les droits de l'homme reconnus au niveau international en faisant référence à la Charte internationale des droits de l'homme.
2. Effectuer des audits préalables récurrents pour évaluer en continu les risques encourus par les contributeurs. Une étude d'impact sur les droits de l'homme au niveau de la Fondation doit être réalisée tous les trois ans ou à chaque fois que des changements importants peuvent impacter les droits de l'homme.
3. Développer des canaux de communication adaptés pour répondre aux préoccupations relatives aux droits de l'homme, notamment des canaux privés, et veiller à ce qu'ils soient conformes aux critères d'efficacité des principes directeurs des Nations unies.

Contenu haineux

1. Développer un protocole d'audit pour évaluer les projets présentant un risque élevé de récupération ou de désinformation commanditées par un gouvernement.
2. Établir un Conseil de surveillance du contenu (COC) pour examiner le contenu avec une attention particulière portée à la partialité et avoir la capacité de prendre des décisions éditoriales contraignantes, conformément à l'ICCPR 19.
3. Poursuivre les efforts décrits dans le Livre blanc sur l'intégrité des connaissances¹³ afin de développer : a) une représentation déchiffrable par ordinateur des connaissances disponibles au sein des projets Wikimedia, ainsi que leur provenance ; b) des modèles permettant d'évaluer la qualité de la provenance des informations ; et c) des modèles permettant d'évaluer la neutralité et la partialité du contenu. S'assurer que tous les outils d'intelligence artificielle et d'apprentissage des machines sont conçus pour détecter les contenus et les actions qui seraient considérés comme illégaux au regard du droit international en matière des droits de l'homme, et que la réponse respecte le test en trois parties du PIDC, exigeant que toute limitation du droit à la libre expression soit légale, proportionnelle et nécessaire.
4. Proposer un accès à une ligne d'assistance téléphonique géo-ciblée pour la prévention du suicide en haut des articles sur les méthodes de suicide.

Harcèlement

1. Développer et déployer des programmes de formation sur la détection et la réponse aux plaintes pour harcèlement pour les administrateurs et les bénévoles disposant de droits avancés.
2. Commanditer un projet de recherche sur le « marketing des normes sociales » afin d'évaluer quel type de message est susceptible de réduire et de prévenir les commentaires et les actes de harcèlement.

¹³ Leila Zia, Isaac Johnson, Bahodir Mansurov, Jonathan Morgan, Miriam Redi, Diego Saez-Trumper, and Dario Taraborelli. 2019. *Knowledge Integrity - Wikimedia Research 2030*. d oi.org/10.6084/m9.figshare.7704626 [CC BY 4.0]

3. Étudier les modalités d'évaluation de la toxicité des utilisateurs, afin d'identifier les récidivistes et les schémas de harcèlement. Envisager de récompenser les projets présentant les niveaux de toxicité les plus bas.
4. Considérer le développement de mesures administratives axées sur l'application de la courtoisie et l'application du futur code de conduite universel (CdCU).
5. Veiller à ce que le Code de conduite universel et la gouvernance qui l'accompagne soient revus par des experts en droits de l'homme, y compris des experts en matière de liberté d'expression et d'incitation à la violence.

Surveillance et censure gouvernementales

1. Poursuivre les efforts engagés dans le cadre du projet de masquage d'adresses IP afin de renforcer la protection des utilisateurs contre toute identification publique.
2. Développer des outils et des programmes de sensibilisation pour tous les bénévoles pour comprendre et limiter les risques liés à leur engagement. Les outils doivent être mis à la disposition du public et traduits dans les langues pratiquées par les volontaires dans les régions à haut risque.¹⁴

Risques pour les droits des enfants

1. Réaliser une évaluation de l'impact des projets Wikimedia sur les droits de l'enfant, notamment en menant des entretiens et des groupes de discussion avec des mineurs contributeurs dans le monde entier.
2. Créer des outils de protection de l'enfance, y compris des conseils adaptés aux enfants sur les paramètres de confidentialité, la collecte des données, le signalement des tentatives de manipulation psychologique, le Code de conduite universel en préparation ainsi qu'un « Guide pour les enfants sur les contributions aux projets Wikimedia » pour promouvoir le droit des enfants à l'engagement civique.

Restrictions envers l'équité des connaissances

1. Contribuer à la fidélisation en développant le soutien par les pairs et le mentorat pour les contributeurs de communautés sous-représentées.
2. Impliquer les acteurs sur la manière dont l'exigence de « notoriété » peut évoluer pour être plus inclusive vis-à-vis des histoires orales, et identifier les éléments de définition qui résonnent avec les communautés sous-représentées.
3. Adapter les projets Wikimedia pour qu'ils soient plus accessibles sur les téléphones portables.

¹⁴ Les régions à haut risque peuvent être identifiées sur la base des connaissances historiques de la Fondation auxquelles s'ajoutent les classements des pays en matière de droits de l'homme et de liberté de l'internet, y compris, par exemple, le Net Report publié par Freedom House.